

Réponse de Jean-Luc Migué

Jean-Luc Migué

Volume 45, numéro 3, octobre–décembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003742ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003742ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Migué, J.-L. (1969). Réponse de Jean-Luc Migué. *L'Actualité économique*, 45(3), 512–512. <https://doi.org/10.7202/1003742ar>

C'est à ce palier où, autrement dit, pour les coopératives de second niveau, qu'il serait intéressant de vérifier l'hypothèse faite par l'auteur dans sa note.

Claude PICHETTE,
Chaire de Coopération,
Département de Science Économique,
Université de Sherbrooke.

RÉPONSE DE JEAN-LUC MIGUÉ

L'unique mérite des commentaires de Claude Pichette me semble être de suggérer que la théorie de la coopérative avancée dans mon « papier »¹ est peut-être incomplète, sans le démontrer cependant. Pichette se contente, en somme, d'énoncer deux *définitions juridiques* sans contenu économique explicatif. La première affirme que la coopérative est une association de personnes en plus d'être parfois une fédération de firmes. Mais en quoi cette notion toute « doctrinale » comporte-t-elle une signification économique ? L'entreprise « capitaliste » aussi est une association d'individus.

La deuxième définition dit que la coopérative constitue un mode différent de répartition de revenu engendré par l'entreprise, en vertu du fait que la structure juridique de la coopérative diffère de la structure dite capitaliste (sociétaires vs actionnaires). Qu'on identifie les facteurs de production selon la trilogie classique : terre, travail et capital, ou autrement, et qu'on démontre que la rémunération relative de ces facteurs se trouve modifiée par l'introduction de la coopérative, et alors on obtiendra une théorie de la coopérative, bonne ou mauvaise, c'est-à-dire fondée dans la réalité ou pas. Aussi longtemps qu'on s'en tient à la notion juridique et formelle, on fait de la classification par définition, ou on fait de la « doctrine », mais pas de l'économique.

Jean-Luc MIGUÉ,
professeur à l'Université Laval.

1. Migué, J.L., « Note sur la théorie économique de la coopérative », *L'Actualité Économique*, octobre-décembre 1968, pp. 485-491.